

I NOUS CONTACTER

Sandra HOGER

Responsable Relais Handicap

Campus du Mans - Maison de l'Université
Bureau 7.2 - Rez-de-chaussée
(à la Direction des Études et de la Formation)
Avenue Olivier Messiaen - 72085 Le Mans
(En face de l'arrêt de tram Campus Ribay)

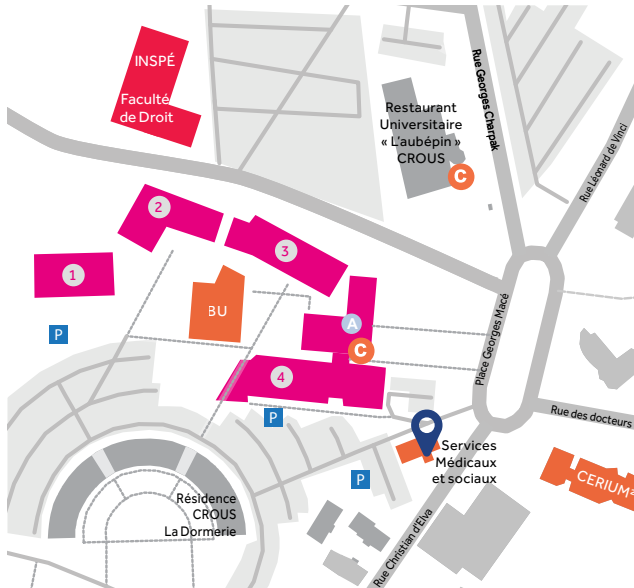
Déplacement du Relais Handicap au Campus
de Laval uniquement sur rendez-vous :

> Tél : 02 43 83 27 64

> relaishandicap@univ-lemans.fr

LES PERMANENCES DU RELAIS HANDICAP

A la rentrée, des permanences ont lieu au sein du
Service de Santé Étudiante (face à l'IUT)
Rue des Docteurs Calmette et Guérin - 53000 Laval



AUTRES CONTACTS

Au Service de Santé Étudiante de Laval

Pour prendre rendez-vous avec le médecin du Service de Santé
Étudiante de Laval, merci de contacter le secrétariat sur le Campus
du Mans : 02 43 83 39 20 / accueil-sse@univ-lemans.fr

SERVICE SOCIAL

Rue des Docteurs Calmette et Guérin (face à l'IUT)

02 43 83 39 20

servicesocial@univ-lemans.fr

©Le Mans Université, crédit photo : shutterstock, Le Mans Université et Ville du Mans



Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans cedex 9 France

univ-lemans.fr

rubrique Campus & Moi // Etudes et Handicap



RELAIS HANDICAP

Campus de Laval

**Accueil, information et accompagnement,
tout au long de l'année universitaire, des
étudiants en situation de handicap ou
ayant un trouble de santé invalidant pour
l'obtention d'aménagements dans le cadre
de leurs études et/ou des examens.**

Si vous êtes en situation de handicap (handicap moteur, sensoriel, psychique, cognitif, troubles des apprentissages, polyhandicap) ou que vous souffrez d'un trouble de santé invalidant (maladies chroniques, sclérose en plaques, cancer...), que cette situation soit temporaire (bras cassé, poignet cassé etc), durable ou permanente alors le Relais Handicap peut vous aider pour obtenir des aménagements dans le cadre de vos études et/ou de vos examens.



 Le Mans
Université



MISSIONS ET RÔLE DU RELAIS HANDICAP

- **Faciliter la transition entre le lycée et l'université** en accueillant les familles et les futurs étudiants avant leur entrée à l'Université.
- **Répondre au mieux aux besoins** de l'étudiant en organisant l'accessibilité aux savoirs.
- **Définir avec l'étudiant les différents types d'aides** nécessaires au bon déroulement des études, en liaison avec les médecins du Service de Santé Étudiante.
- **Mettre en œuvre les aides** en coordination avec les services administratifs et les enseignants.
- **Veiller à la bonne coordination des dispositifs** pour assurer l'accompagnement de l'étudiant tout au long de son cursus et évaluer la qualité et la pertinence des aides apportées.



DÉMARCHES DE L'ÉTUDIANT

1 Entretien avec la responsable Relais Handicap

pour l'évaluation des besoins d'aménagements et la mise en place effective des aides.

Merci de vous présenter avec les justificatifs suivants :

- notifications des aménagements obtenus les années passées,
- le « Projet d'Accueil Individualisé » ou le « Projet Personnalisé de Scolarisation » ou le « Plan d'Accompagnement Personnalisé » si cela a été mis en place précédemment,
- notifications de la MDA (MDPH) si vous en possédez.

2 Rendez-vous au Service de Santé Étudiante

pour la prescription du plan de compensation par un des médecins accrédités par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) / Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Merci de vous présenter avec les justificatifs suivants :

- carte d'étudiant,
- demande d'aménagements signée par la responsable du Relais Handicap,
- notifications des aménagements obtenus les années passées,
- carnet de santé,
- ordonnances de traitement,
- résultats d'examens médicaux,
- comptes rendus médicaux avec mention du diagnostic et des répercussions,
- différents bilans (orthophonique, neuropsychologique...), les plus récents, justifiant de votre situation,
- notification RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) si vous en possédez une.

3 Finalisation de la procédure

1. Le certificat médical est transmis par le médecin du Service de Santé Étudiante au Relais Handicap.
2. Le Relais Handicap rédige la notification administrative d'aménagements.
3. La notification est transmise par mail :
 - > à l'étudiant
 - > au service de la scolarité / des examens pour diffusion au responsable de formation et à l'équipe pédagogique.



EXEMPLES DE MESURES SPÉCIFIQUES MISES EN PLACE

- **Aménagement des conditions d'examen :**
Temps majoré, secrétaire d'examen...
- **Adaptation des supports de cours :**
Agrandissement format A3, transcription braille.
- **Aménagement de la durée des études :**
Étalement de votre cursus.
- **Tutorat pédagogique :**
Accompagnement effectué par des étudiants de Licence 3 ou de Master.
- **Aide à la communication :**
Interface LSF, codeur LPC.
- **Aide à la prise de notes :**
Preneur de notes, photocopies des cours.
- **Prêt de matériel :**
 - > Ordinateurs pour les examens mis à disposition par les composantes (service examen ou accueil de votre UFR),
 - > Logiciels spécifiques installés dans les ordinateurs du Relais Handicap.